

bligent pas les consciences catholiques, en ce qu'ils ont de contraire à la liberté de conscience catholique. C'est la résistance nettement proclamée aux lois mauvaises.

VARIÉTÉS

LES ŒUVRES DE LA MAISON DE LA BONNE PRESSE

PENDANT LA GUERRE

Résumons ici le rapport présenté par M. l'abbé Chardavoine sur l'action et les œuvres de la Bonne Presse pendant la grande guerre.

I. POUR LES SOLDATS

Afin de les aider à sauvegarder leur liberté de conscience, des formules furent distribuées aux soldats, qu'ils n'avaient plus qu'à signer pour affirmer leur intention d'être traités en catholiques : 62,000 furent envoyées, soit aux familles, soit aux curés, soit aux militaires eux-mêmes, ainsi que 12,500 chapelets et 72,000 médailles-scapulaires, 2,772 petits sachets contenant le nécessaire pour l'Extrême-Onction furent remis aux aumôniers et aux prêtres militarisés, qui, en outre, avec les autels portatifs, reçurent 79 millions de petites hosties. Enfin, pour les prisonniers internés en Allemagne, à la suite d'un appel de Mgr Baudrillart paru dans la *Croix*, furent rassemblés et expédiés environ 40,000 paroissiens et livres de prières.

Afin de parer à l'ennui des longues heures de désœuvrement passées dans les tranchées, dans les ambulances, dans les hôpitaux, dans les campements d'internement, l'Œuvre des saines lectures fut instituée, dont la première liste de souscription fut publiée dans la *Croix* du 22 décembre 1914, et la dernière, en bas de laquelle figurait un total général de 186,300 francs, en juin 1919. Grâce à elle, 13,485 colis de lectures furent adressés aux combattants, malades et blessés, et 2,110 aux prisonniers. Une organisation du Secrétariat général de la Bonne Presse permit, de plus, de faire envoyer gratuitement le *Pèlerin*, déjà lu, à 3,000 adresses. Il faut signaler encore ici quelques publications spéciales éditées par la Bonne Presse à l'intention des mobilisés ou à leur honneur, comme *Prières et Chants du soldat*, de multiples tracts, et surtout la *Grande Guerre*.

Pour les soldats sans famille auxquels nul ne s'intéressait, une souscription spéciale fut ouverte, qui atteignit 164,350 francs en